

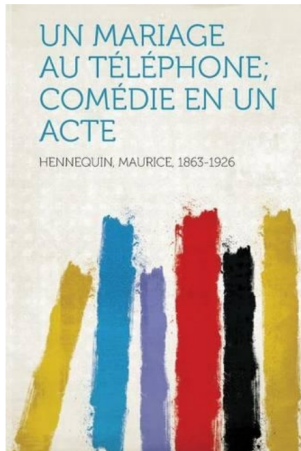
LE MARIAGE AU TÉLÉPHONE

Gageons que le téléphone ne se borne pas à faire évoluer les mœurs amoureuses et que l'absence des domestiques ou les réponses à distance pourraient bien contribuer à faire évoluer les mœurs théâtrales .

AU THEATRE

Représentée pour la première fois, à Bruxelles, sur le théâtre du Vaudeville le 31 janvier 1888, la pièce "[Un mariage au téléphone](#)" (sur ce site) de De MAURICE HENNEQUIN est une pièce en un acte.

Un exilé EDOUARD DE CHÈVREFEUILLE, 26 ans qui croit que sa fiancée l'a trahi oblige un notaire RISSOLET, 60 ans, à lui arranger un autre mariage par téléphone ...



Un mariage par téléphone, 1893 de Louis de La Garde. Situation d'une arrestation erronée d'un père et de son fils suite à un quiproquo téléphonique.

AU CINEMA

Comédie **Un mariage au téléphone**, 1912 de Max Linder



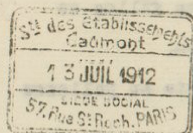
Le téléphone ne marchant plus, Max décide d'aller se plaindre, mais il tombe amoureux de la téléphoniste ...

Max Linder flirte avec une opératrice téléphonique et, après avoir fait sa connaissance, et vous savez que cela ne lui prendra pas longtemps, il l'appelle pour l'inviter à dîner. La douce voix répond oui, mais au restaurant, le propriétaire de cette douce voix se révèle aussi avoir un visage et une silhouette effrayants. Cependant, Max apprend plus tard...

Service de l'Imprimerie des

Etablissements Gaumont

SOCIÉTÉ ANONYME - CAPITAL : 3.000.000 DE FRANCS ☒ 57-59, Rue Saint-Roch, PARIS



Paris, le 12 Juillet 1912

UN MARIAGE AU TÉLÉPHONE.



Paul Bidart, jeune, riche et libre rêve d'un mariage original.

Entre autres petites annonces matrimoniales, il lit: Jolie jeune femme brune, 24 ans, désirant affection violente, cherche âme sœur, téléphones 222.222

L'idée du téléphone le séduit et il demande la communication.

" Vous devez être délicieuse... allô... le charme de votre voix... le 222.222 est un horrible laideron qui ravie, répond: attendez-moi demain Dimanche, 2 heures sur le troisième banc de l'allée des soupîrs, ayez une rose à la boutonnière j'en aurai une au corsage..."

Au bureau central des téléphone, la jolie Suzanne entend cette conversation et avec quelques jeunes amies, se divertit fort de l'aventure. Une d'elle même, propose une bonne plaisanterie.

Dimanche, deux heures, sur le banc, le laideron attend, sa rose à la main. Les quatre téléphonistes arrivent, chacune a une rose au corsage et toutes s'arrêtent sur le banc au grand ennui du laideron. Paul arrive, circonspect, laquelle des quatre ? Le laideron l'a aperçu, se précipite " voilà celui que mon cœur attend " et lui montre la rose de sa boutonnière. Sur les rires des quatre jolies filles, Paul arrache vivement sa fleur " Vous vous trompez " et part très vexé.-

V
4 78



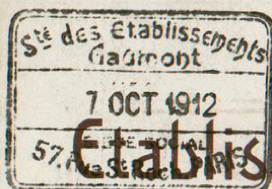
Cinq minutes après, caché derrière un des arbres de l'avenue, Paul guette ce qui se passera sur le banc. Le laideron s'est rassis, attendant l'âme sœur.

Après un dernier éclat de rire, les quatre jeunes filles se sont levées, en se séparant heureuses de leur aventure.

Suzanne vient passer non loin de Paul qui apprécie sa joliesse et se met à la suivre.

1/4 d'heure après, Paul respectueusement, offre à Suzanne la rose qu'il portait à la boutonnière, la décide à l'écouter et comprenant son admiration, parle à la jolie fille d'un mariage que Suzanne semble envisager avec bonheur.-

Une heure plus tard, sur son banc, solitaire, le laideron attend toujours, la figure déconfite, le fiancé qui répondra à ses ardeurs.-



Dépôt Les
Seine
N° 448633991
1912

Société des Etablissements Gaumont

SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL : 3.000.000 DE FRANCS

57-59, Rue Saint-Roch, 57-59
PARIS



EXPOSITIONS UNIVERSELLES (SECTION DE PHOTOGRAPHIE)
GRANDS PRIX : PARIS 1900 • LIÈGE 1905 • MILAN 1906 • BRUXELLES 1910 • TURIN 1911 • SAINT-LOUIS 1904, MEMBRE DU JURY H.C.



UN MARIAGE AU TÉLÉPHONE

80 78
74



Petits CHEFS-D'ŒUVRE d'esprit les
COMÉDIES GAUMONT peuvent être vues
par TOUT LE MONDE.

Un Mariage au Téléphone

Paul Bidart, un jeune oisif riche et libre, rêve d'un mariage original et il se plonge un matin dans la dernière page de son quotidien où les petites annonces matrimoniales sont alignées comme les troupes à la revue du 14 juillet. Ses yeux tombent sur cette insertion bizarre :

Jolie jeune femme, brune, 26 ans, besoin d'affection violente cherche âme sœur.
Téléphone N° 222.222.

Sur-le-champ Paul Bidart décroche l'appareil téléphonique, le 222.222 accourt à son appel et Cupidon gazouille sur la ligne.

— Allo... allo... c'est vous la jolie brune. Oui. Ah! parfait. Oh! mais votre voix est délicieuse, vous devez être charmante, en effet, coupez pas... allo... et j'ai hâte de vous connaître... Oui, de vous connaître, chère idole.

— Allo... c'est très facile, cher Monsieur, attendez-moi demain dimanche à 2 heures, sur le troisième banc de l'Allée des Soupirs, oui... le troisième... ayez une rose blanche à la boutonnière, j'en porterai une aussi... pour vous reconnaître... nous ferons un petit tour tous les deux...

— Oh voui, un petit tour..... !

Le bavardage électrique prend fin sur ces mots mais Bidart et sa correspondante anonyme ne se doutent pas de ce qui s'est passé sur le fil. Au bureau central téléphonique, une de ces demoiselles, la jolie Suzanne, a surpris le début de la conversation et a prévenu ses trois collègues les plus rapprochées. Les quatre espiègles, qui ont ri à gorge déployée de l'aventure, se promettent d'en connaître la suite jusqu'à l'épilogue, ce sera là une divertissante plaisanterie.

Le dimanche, 2 heures. Le 222.222 arrive le premier au rendez-vous. La jolie femme brune dont la ceinture se fleurit d'une rose blanche est en réalité le plus horrible laideron qui se puisse imaginer. Habillée et chapeauté de façon ridicule, la pauvre fille a tout du singe savant costumé pour la parade foraine.

Suzanne et ses trois compagnes, qui toutes ont arboré des roses

blanches à leurs élégantes toilettes rejoignent l'anonyme amoureuse sur le troisième banc et prennent place à ses côtés. Les rires fusent sous les ombrelles.

Attention ! voilà Paul Bidart qui s'avance, circonspect. C'est bien le banc en question, mais quelle est l'âme sœur en quête d'affection forte ? Elles sont quatre ? Cruelle énigme.

Telle la Walkyrie, le laideron s'est précipité à la rencontre du beau Sigfried qui vient de lui apparaître. Mais Paul recule épouvanté, arrache la fleur dont se pare sa boutonnière et réplique sèchement :

— Vous faites erreur, Mademoiselle !...

— Il part très vexé. Cinq minutes après, caché derrière un des arbres de l'avenue, Paul guette ce qui va se passer sur le banc. Le laideron s'est rassisi, attendant l'âme sœur.

Sur un dernier éclat de rire, les quatre jeunes filles qui se sont levées, se séparent, fort amusées de l'aventure.

Suzanne vient à passer, non loin de Paul qui, séduit par sa joliesse, se met à la suivre.

Un quart d'heure plus tard, il offre respectueusement, à Suzanne la rose qu'il portait à sa boutonnière, il la décide à l'écouter et l'entretient d'un projet de mariage que la petite demoiselle du téléphone semble envisager avec bonheur.

Et là-bas, sur le troisième banc de l'Allée des Soupirs, le laideron solitaire, l'âme en détresse, attend toujours celui qui viendra lui murmurer les mots bénis de l'éternel hymne d'amour.

N° 3991

Entièrement teinté

Mot télégraphique : TÉLÉPHONE

Longueur approximative : 152 mètres



Le jugement du **PUBLIC** est la meilleure
des publicités.

DANS LA LITTÉRATURE

Dans l'étude du [téléphonoscope](#), en lisant le livre d'Albert Robida : "Le vingtième siècle" Edition Georges Decaux, Paris 1884, M. Ponto grand amateur de théâtre raconte aussi un mariage par téléphone : *L'Agence matrimoniale aux bains de mer*.

Philippe Ponto s'était trouvé le matin au tube, il avait vu Hélène descendre de wagon avec ses compagnes de l'agence. L'après-midi, il était parti en mer avec le yacht, et à l'heure du bain il s'était jeté à l'eau pour gagner à la nage la partie de la plage occupée par les jeunes filles. Bien des baigneurs avaient fait comme lui. Le radeau mouillé devant les cabines était chargé à couler bas, comme un vrai radeau de la Méduse, et des grappes de baigneurs et de baigneuses s'accrochaient aux cordes servant de limites aux différents bains.

Hélène nageait assez bien. En s'avançant un peu hors de la grande foule des baigneurs, elle rencontra Philippe et put causer avec lui tout en fendant la vague.

« Hélène, dit tout à coup Philippe entre deux lames, ma chère Hélène, vous m'avez sauvé l'autre jour en Angleterre, en me faisant passer pour votre mari... »

Hélène rougit et faillit couler sous une vague par une soudaine défaillance.

« Voulez-vous, reprit Philippe, que ce doux mensonge devienne une réalité ? »

Hélène ne répondit rien, mais son silence fut plus éloquent qu'un long discours.

La résolution de Philippe était prise. Le difficile était maintenant de décider son père à rompre l'affaire Cardonnaz pour en conclure une autre si désavantageuse. Qu'allait dire M. Ponto ? D'un côté les deux cents millions de dot de Mlle Cardonnaz, et de l'autre les dix petits mille francs de rente d'Hélène ! Un esprit sérieux et pratique ne devait pas hésiter.

Philippe réfléchit. Il ne dirait rien à son père. Profitant de l'absence de M. Ponto, parti pour passer l'après-midi à Paris, Philippe fit part de sa résolution à sa mère et n'eut pas de peine à la mettre dans ses intérêts. D'ailleurs Mme Ponto était préoccupée, elle avait à rédiger un projet de manifeste des députées féminines de la Chambre. Le temps lui manquait pour discuter avec son fils ; en outre, elle n'aimait pas beaucoup la mère de Mlle Cardonnaz, qui l'avait sourdement combattue dans les comités du xxxiii^e arrondissement, de sorte qu'elle fut enchantée d'être agréable à son fils et désagréable à Mme Cardonnaz.

Barnabette, camarade de collège d'Hélène, entra aussi dans le parti de son frère et voulut immédiatement aller embrasser sa future à l'hôtel de Rouen.

Philippe avait son plan.

En conséquence de ce plan, quelques jours après, un matin que M. Ponto était parti pour Paris, M. l'administrateur de l'agence centrale conduisait Hélène, vêtue de blanc, à la mairie de Mancheville, et se rencontrait dans la salle des mariages avec la famille Ponto, moins M. Ponto. Après les formalités d'usage, M. le maire de Mancheville se penchant vers le téléphone de la mairie, fit sonner le timbre et dit ces simples mots :

« *Mettez-moi en communication avec M. Raphaël Ponto, rue de Chatou, à Paris.* »

Une sonnerie annonça au bout d'une minute que la communication était établie.

« *Monsieur Raphaël Ponto, consentez-vous au mariage de M. Philippe Ponto avec...*

— *Tiens, reprit la voix de M. Ponto, c'est donc pour aujourd'hui ? ... je suis si distrait que je l'avais oublié...*

— *Monsieur Raphaël Ponto, consentez-vous au...*

— *Oui !* répondit M. Ponto ; *excusez-moi, je suis occupé, séance du conseil de Central-Tube. Dites à Mme Ponto que je serai à Mancheville pour le dîner.* »

Philippe était le mari d'Hélène, son plan avait réussi. On sait que les formalités autrefois exigées pour le mariage ont été bien simplifiées — trois jours de publications suffisent. Et même les parents peuvent donner leur consentement par le téléphone, ce qui est un avantage très apprécié à notre époque affairée et surmenée où l'on a si peu de temps à perdre en vaines formalités.

Comme la famille Ponto sortait de la mairie pour se rendre à l'église, on rencontra les Cardonnaz qui ouvrirent des yeux démesurés devant la robe blanche d'Hélène. M.

Cardonnaz furieux rentra chez lui et téléphona rapidement à M. Ponto :

« *J'aurais dû stipuler dédit... manque de parole abominable ! procédé inqualifiable !* »

M. Ponto ne comprit rien à cette dépêche ; mais comme il était très occupé, il en remit l'explication au dîner.

On devine sa surprise lorsqu'en arrivant à sa villa de Mancheville, il aperçut Hélène revêtue de sa robe de mariée. Philippe, avec le plus grand sang-froid, lui présenta sa femme et le remercia d'avoir consenti, sans se faire prier, à faire son bonheur.

« *Toujours aussi peu pratique !* dit-il tout bas à son fils : puis, embrassant Hélène, le brave banquier ajouta : *Ouf ! je suis donc enfin débarrassé du souci de ma tutelle !* »

Ce mariage s'était fait si rapidement qu'Hélène en était encore à se demander si elle rêvait. Quoi, cet amour naissant que, moins de deux semaines auparavant, elle avait courageusement tenté d'étouffer dans son cœur, il pouvait paraître au grand jour et s'épanouir en toute liberté maintenant !... C'était vrai !... Elle était la femme de Philippe !...

Étourdie de son bonheur, elle fermait parfois les yeux pendant le dîner de noce, pour tâcher de se remettre et de rendre le calme à son esprit. Quoi, c'était vrai... et définitif !...

Elle ne rêvait pas ? Et demain on ne la reconduirait pas à l'agence matrimoniale ?... Et M. Ponto, ce terrible tuteur, devenu son beau-père, ne lui parlerait plus de position sociale à trouver, de carrière à embrasser ? ...

2025 Qu'en est il du mariage par téléphone ?

En France le mariage par appel téléphonique n'est pas permis. Que dit la loi ?

Deux personnes, de sexe différent ou de même sexe, doivent remplir certaines conditions pour se marier.

Vous devez être majeur pour vous marier, c'est-à-dire âgé d'au moins 18 ans.

Si vous êtes mineur, vous pouvez, à titre exceptionnel, être autorisé à vous marier. Vous devez obtenir les autorisations suivantes :

- Dispense d'âge accordée par le procureur de la République pour motifs graves

- Accord d'au moins l'un de vos parents.

Absence de lien de parenté ou d'alliance : Le mariage est interdit quand un lien très proche existe.

Chacun de vous 2 doit donner son consentement libre et éclairé au mariage

Le mariage est célébré dans une commune avec laquelle au moins l'un de vous 2 a un lien durable.

Le projet de mariage : Justice publiée le 09/07/1987

Réponse. -L'institution du mariage comporte des règles assurant sa publicité à l'égard des tiers mais relève également de la vie privée de toute personne. Le projet de mariage est donc porté à la connaissance des tiers par voie de publication dont le contenu est limitativement défini par l'article 63 du code civil. Seuls l'identité des futurs époux et le lieu de célébration du mariage sont mentionnés dans cette publication. Il n'apparaît pas, par suite, que les services des mairies aient à fournir par voie orale des renseignements autres que ceux dont la publication a été ainsi prévue. D'ailleurs, l'obligation faite par l'article 165 du code précité de célébrer publiquement le mariage implique seulement que cette célébration soit effectuée dans un lieu ouvert au public. Il appartient normalement aux futurs époux de communiquer éventuellement aux tiers intéressés, par tout moyen à leur convenance, la date et l'heure de la cérémonie.

Le mariage doit être célébré à la mairie, dans une salle ouverte au public.

Le maire peut célébrer le mariage au sein de tout bâtiment communal (par exemple, une salle des fêtes), à condition que le bâtiment soit situé sur le territoire de la commune.

Mais le procureur de la République peut s'y opposer.

En cas d'empêchement grave de vous ou de votre futur époux, l'officier d'état civil peut se déplacer sur demande du procureur de la République, dans l'un des lieux suivants : -

Votre domicile ou votre résidence - Un hôpital ou un établissement de soins.

En cas de risque vital, l'officier d'état civil peut se déplacer sans demande du procureur.

À noter

Le mariage peut aussi être célébré dans un établissement pénitentiaire.

Déroulement

La célébration doit être faite par le maire ou un adjoint, en présence de vous 2 et de vos témoins.

Lors de la célébration, chaque de vous 2 confirme son engagement à respecter les obligations du mariage

Un traducteur-interprète peut être présent.

Un livret de famille vous est délivré.

Dans les jours qui suivent, vous pouvez demander à la mairie un extrait ou une copie intégrale de l'acte de mariage.

Si vous et votre futur époux avez eu des enfants communs avant votre mariage et disposez déjà d'un livret de famille, ce livret sera mis à jour avec l'acte de mariage.

Une fois mariés, vous pouvez utiliser comme nom d'usage le nom de votre épouse ou époux.

Seul le mariage civil est reconnu en France. Un mariage purement religieux célébré en France n'a donc aucune valeur juridique.

Pour d'autres communautés et autres pays

Un témoignage

Le mariage à distance ou par téléphone divise des nombreuses familles en Guinée.

Ces mariages sont ceux qui commencent bien et finissent à la poubelle. Les filles et femmes sont entre autres les grandes victimes. La femme qui attend son mari qu'elle n'a jamais vu, ou qu'elle a vu mais des années se sont écoulées depuis que le monsieur est parti, a des problèmes avec sa belle famille, provenant de jalousies ou autres mal entendu. Ou bien encore cette femme est fatiguée d'attendre, parce que le mari ne vient pas, mais aussi ne prend plus soins d'elle comme prévu alors elle décide de divorcer, avec tout ce temps perdu. C'est le cas de deux filles qui se voient aujourd'hui plus déçues, que divorcées.

Safi a été choisie par sa belle mère qui est sa voisine, pour son fils vivant en Angleterre. « Aujourd'hui j'ai divorcé avec un mari que je n'ai jamais rencontré depuis notre mariage, bien que je l'ai connu avant qu'il ne parte. Apres deux ans de mariage, sa maman qui m'avait choisie avec joie, est celle qui a aussi causé mon divorce, parce que j'ai toujours insisté de voir mon mari que sa soit ici ou ailleurs. Mais elle était jalouse aussi du fait que son fils ne se confie qu'à moi seule. Donc elle a décidé de créer des problèmes pour que nous nous séparons, confie t-elle.

Alors que Salmata n'a jamais rencontré son mari, qui est en Suisse, elle aussi a été choisie par sa belle mère et a eu presque le même scénario que Safi « depuis que je me suis mariée jusqu'à mon divorce, je n'ai jamais vu mon mari sauf sur l'internet ou sur photo. Sa maman qui était une amie à mon père m'a choisie. Depuis plus de trois ans, je fais la navette entre chez ses parents et les miens, mais les deux dernières années il ne m'envoyait plus la dépense, et m'appelait rarement, avec tous les problèmes que sa sœur et sa mère me causaient j'étais soumise. Mais au fil du temps, comme il ne s'intéressait plus à venir ou que moi je parte, j'ai demandé le divorce pour ne pas perdre mon temps car c'est la femme qui vieillit. » Regrette Salmata.

Certains diront que c'est le matérialisme qui pousse ces femmes, à accepter le mariage par téléphone. D'autres par contre disent que c'est le plaisir de voir une belle femme et soumise à ses cotés, qui poussent les hommes à marier en Afrique. Alors on se demande à qui la faute ?

...

Est-il possible de se marier religieusement (nikāh) à distance par téléphone ou vidéo-conférence ?

Al-Idjab et Al-Qaboul (la demande et l'acceptation) constituent deux des piliers du mariage sans lesquels il n'est pas valide.

Par Al-Idjab (la demande), on désigne les propos émis par le tuteur de la femme ou son mandataire.

Par Al-Qaboul (l'acceptation), on désigne les propos prononcés par le mari ou son mandataire.

La demande et l'acceptation doivent être prononcées au cours de la même assemblée. A ce propos, l'auteur de Kachchaf Al-Qina' (5/41) a dit : « Si l'acceptation survient un moment plus tard après la demande, le contrat reste valide, à condition que les deux parties n'aient pas quitté l'assemblée et ne se sont pas occupés par ce qui peut interrompre la demande habituellement, même si le dit moment s'est prolongé. Si les deux parties se séparent avant de formuler l'acceptation alors que la demande était bien prononcée, celle-ci s'annule. Il en serait de même si les deux parties s'étaient occupées de quelque chose qui interrompt la demande coutumièrement (de tout à fait étranger à l'objet de l'assemblée) car cela constitue une diversion et s'assimile à un rejet de la demande. »

Le témoignage est aussi exigé pour la validité du mariage.

Cela étant, il y a une divergence au sein des ulémas à propos de l'établissement de l'acte de mariage à l'aide des moyens de communication modernes comme le téléphone et l'internet. Les uns s'y opposent pour défaut d'attestation même s'ils admettent que le fait pour deux personnes de mener une conversation téléphonique au même moment est assimilable à leur présence dans une même assemblée. C'est l'avis retenu par Madjmaa' Al Fiqh Al Islami.

D'autres ulémas s'y opposent par précaution pour préserver l'acte de mariage, étant donné la possibilité de l'imitation d'une voix pour tricher. C'est l'avis de la Commission Permanente de l'Iftaa.

D'autres ulémas, enfin, l'autorisent à condition qu'on soit certain d'être à l'abri de toute manipulation. C'est l'avis du Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde).

Ceci permet de savoir que le problème n'est pas dans le fait d'être dans la même assemblée, car le contact téléphonique ou par internet établi entre les deux parties est assimilable à une assemblée les réunissant. En plus, il est possible d'attester un tel contrat grâce à l'audition de la voix des deux parties en conversation au téléphone ou par internet. Mieux le progrès technologique permet de voir le tuteur et d'entendre sa voix quand il prononce sa demande. Il en est de même pour le mari.

C'est pourquoi, l'avis le plus plausible sur cette question est qu'il est permis d'établir un acte de mariage par téléphone ou via internet, pourvu qu'on soit à l'abri de toute manipulation et qu'on identifie les personnes se présentant comme étant tuteur et mari et que les témoins entendent la demande et l'acceptation. Voilà l'avis émis par Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), comme il est déjà indiqué.

C'est encore ce qui ressort de la fatwa émise par la Commission Permanente allant dans le sens de l'interdiction d'un tel mariage par précaution et pour empêcher la tromperie. Celui qui veut agir en toute sécurité peut se faire établir son mariage par l'intermédiaire d'un mandataire. Dans ce cas, le mari ou le tuteur donne mandat à quelqu'un pour établir le mariage en présence de deux témoins. En voici les énoncés des propos des ulémas que nous avons évoqués :

La résolution de Madjmaa' Al Fiqh Al Islami N° 52 (2/6) sur le statut de la conclusion de contrats en utilisant les moyens de communication modernes : Suite à la décision de l'Académie de l'autorisation de la conclusion de contrats en utilisant les moyens de communication modernes, l'académie a dit : « Certes, les règles susmentionnées n'englobent pas le mariage car il est soumis à la condition du témoignage (deux témoins). »

La Fatwa de la Commission Permanente de l'Iftaa :

La question : « Si les conditions et les piliers du mariage sont respectés mais le tuteur et le mari résident dans des pays différents, peut-on utiliser le téléphone pour conclure le contrat ?

Voici la réponse : « Vu ce qui se passe de ces jours en fait de tricherie et de tromperie à cause de l'habileté dont certains font preuve dans l'art de l'imitation des paroles et des voix au point qu'une seule personne est capable d'imiter un groupe de mâles et de femelle jeunes et vieux. Non seulement il imite leurs voix, mais il s'exprime dans leurs différentes langues avec une telle perfection que l'écouteur a l'impression que ce sont différentes personnes qui parlent alors qu'il ne s'agit que d'une seule personne.

Vu le soin que la Charia porte pour la protection des relations intimes et l'honneur, et étant donné que prendre des précautions à cet égard est plus justifiable que dans les contrats relatifs aux transactions, la Commission pense qu'il convient de ne pas se fier au contact téléphonique en ce qui concerne les contrats de mariage impliquant la demande, l'acceptation et la procuration, afin de réaliser et d'assurer les objectifs de la Charia, notamment la bonne protection des relations intimes et de l'honneur, et pour éviter que des gens peu consciencieux et les amateurs de la tricherie et de la tromperie n'en profitent. Allah est le garant de l'assistance. » Extrait des Fatwa de la Commission Permanente (18/90).

La Fatwa de Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) :

La question: « Je voudrais établir un contrat de mariage avec une femme alors que son père réside dans un autre pays et que je ne suis pas en mesure d'aller le rejoindre pour qu'on établisse ensemble l'acte de mariage à cause des circonstances financières ou autres, et parce que je vis à l'étranger... M'est-il permis d'appeler son père au téléphone pour qu'il dise : " Je te donne ma fille en mariage" et que je dise "J'accepte", sachant que la fille est consentante et il y aura deux témoins musulmans qui vont attester après avoir entendu nos propos grâce au haut-parleur du téléphone ? Pouvons-nous considérer cette procédure un contrat de mariage légal ? »

La réponse : « Cette question a été transmise par le site à Cheikh Abdelaziz ibn Abdallah ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et il a répondu en disant que si ce qui a été mentionné est vrai et sûr (et s'il n'y a aucune manipulation), alors cela permet de réaliser l'objectif pour lequel les conditions du mariage religieux sont arrêtées. Dès lors un contrat ainsi établi est valide. »